

**CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ISP EB-151 (pré-Congrès)**  
**CICG, Genève, Suisse**

**Lundi 30 octobre 2017, de 13h30 à 17h00**

**1<sup>er</sup> PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 : Sujets abordés en ouverture de séance**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du compte rendu de l'EB-150 des 20-21 avril 2017
- 1.3 Questions ouvertes

**Point 2 : Préparatifs du Congrès**

- 2.1 Rapport de la Commission du règlement (SOC)
  - Ordre des séances du Congrès
  - Recommandations de l'EB au sujet des projets de résolutions et d'amendements
  - Personnes désignées par l'EB pour présenter ses résolutions
  - Résolutions d'urgence (les textes seront mis en circulation dès qu'ils seront disponibles)
    - Points soumis par les affiliés
    - Points soumis par l'EB sur les dispositions transitoires prises à la suite de l'adoption des modifications de la Constitution (représentation des jeunes travailleurs et dispositions provisoires pour les membres des RECs)
- 2.2 Nominations :
  - Commission de vérification des pouvoirs
  - Scrutateurs
  - 3<sup>ème</sup> administrateur : Stefan Giger, VPÖD-SSP, Suisse
  - Commissaires aux comptes
- 2.3 Finances
- 2.4 Rapport des personnes chargées des élections

**Point 3 : Questions liées à l'adhésion à transmettre à la Commission de vérification des pouvoirs**

- 3.1 Recommandations des Comités exécutifs Régionaux concernant le paiement des cotisations au-delà du délai du 31 août, sur la base de l'article 6.7 des Statuts de l'ISP et Annexe 4 : « *La Commission de vérification des pouvoirs doit, sur recommandation de la réunion du comité exécutif régional concerné ayant eu lieu juste avant le Congrès, avoir autorité pour accepter un paiement hors délai dès lors que des circonstances exceptionnelles échappant au contrôle du syndicat justifient ce retard.* »
- 3.2 Informations sur des procurations tardives dues au refus de délivrance de visas

**Point 4 : Point sur la relocalisation du siège de l'ISP**

**Point 5 : Lieu du prochain Congrès en 2022**

**Point 6 : Autres questions**